



LézArts des Vallons

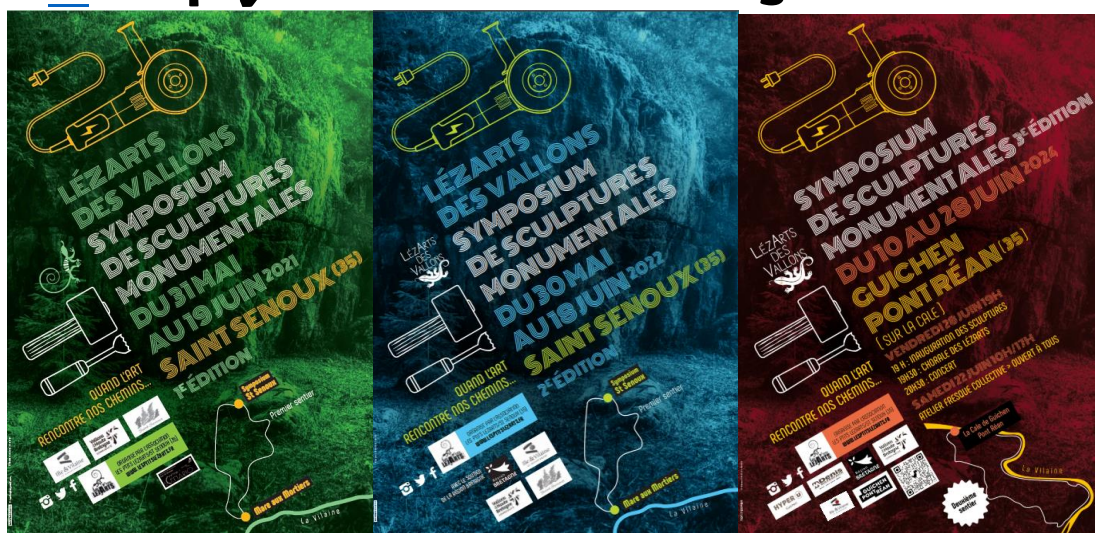
«*Résonance (s)*»

**4ème symposium de sculptures monumentales
Du 2 au 21 juin 2025**

Association les P'tits lézArts



⊗ Guipry-Messac – 35 – Bretagne – France



LézArts des vallons- Symposium <https://youtu.be/H2Bs9oI8jE>

FB page : <https://www.facebook.com/Association-Les-Ptits-LezArts-229951147458819/?pnref=story>

FB compte : <https://www.facebook.com/Association-Les-Ptits-LezArts-229951147458819/>

Instagram: <https://www.instagram.com/lesptitslezarts/?hl=fr>

Site : <http://www.lesptitslezarts.fr/>

Contact : lezartsdesvallons@gmail.com – Tel : 06 84 61 48 79

1 LézArts des Vallons #4

Structures porteuses

Ce projet est soutenu par la **Région Bretagne** dans le cadre du dispositif « **Destinations Touristiques en Bretagne** », ces dernières ont été créées par la région Bretagne en 2014 afin de rendre cohérente et lisible l'offre de ses territoires et de mieux répondre aux attentes des clientèles actuelles et futures.

Ainsi, les territoires du Pays de Rennes, de Vitré Communauté, du Pays de la Roche aux Fées, du Pays des Vallons de Vilaine et du Pays de Fougères se sont réunis et forment aujourd'hui la Destination Rennes et les Portes de Bretagne. Il s'agit d'un espace de coordination, de promotion et de déploiement de la stratégie touristique.

La création artistique contemporaine a été identifiée comme une composante forte de l'offre touristique de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne qu'il convient de valoriser et d'enrichir, et c'est dans ce cadre que ce projet s'inscrit

LézArts des Vallons est aussi soutenu par la mairie de Guipry-Messac et la communauté de communes « Vallons de Haute Bretagne Communauté ».

Des volets artistique et touristique

Les P'tits lézArts, association culturelle créé en 2007, a lancé la première édition du symposium « LézArts des vallons » en 2021. La quatrième édition peut avoir lieu grâce au soutien de la **Région Bretagne** dans le cadre de **Destination Rennes et les Portes de Bretagne**

Les objectifs de notre manifestation :

- Produire des œuvres originales et contemporaines qui deviendront partie prenante d'un cheminement de découverte artistique et ludique à travers les sentiers de randonnées, les forêts et en bordure de Vilaine. Et proposer ainsi une nouvelle offre touristique en valorisant les sentiers de randonnée existants, en enrichissant le patrimoine culturel des vallons de Vilaine.
- Générer des retombées économiques en créant des connexions entre les bords de vilaine (chemin de halage) et les villages accueillants
- Créer des partenariats avec les acteurs locaux et les communes accueillantes, et Créer du lien avec les habitants et les écoles, en les impliquant par des actions de médiations pour faire découvrir l'art de la sculpture.
- Promouvoir les axes de circulation doux (voie verte le long de la Vilaine, itinérance fluviale, développement de l'accès par les gares)
- Créer des connexions avec d'autres lieux proposant une offre autour de la thématique de la création artistique contemporaine sur la Destination Rennes et les Portes de Bretagne.
- Développer un projet territorial sur 4 ans et plus avec une finalité de 15 œuvres réparties sur plusieurs communes et circuits interconnectés sur les vallons de Vilaine.



REGLEMENT DU 4ème SYMPOSIUM DE SCULPTURES MONUMENTALES

LézArts des Vallons

Du 2 au 21 juin 2024 – Guipry-Messac – 35 – Bretagne

Thème : « Résonance(s) »

ARTICLE 1 : OBJET

L'association Les Ptits LézArts organise son 4ème symposium de sculptures monumentales à Guipry-Messac qui donnera l'occasion à 5 artistes professionnels, utilisant des matériaux différents, de réaliser une œuvre monumentale sur la thématique prédéfinie ci-dessus pendant une période de **3 semaines**.

Le degré de **pérennité des œuvres** devra être pris en compte dans le choix des matériaux, en tenant compte l'intégration d'économie circulaire et transition écologique.

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers majeurs, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française et / ou anglaise.

Activité :

En moyenne, 75 % du temps sera réservé à la création propre et 25 % du temps à des activités pédagogiques, médiations, interventions, conférences, rencontre avec les différents publics (accueil de classes, CAT, 3ème âge, familles, centre de loisirs, espace jeunes). Les sculpteurs travailleront en présence du public. Ils répondront aux questions du public venu à leur rencontre et contribueront ainsi à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.

A l'issu du symposium, ces œuvres joueront un rôle majeur dans l'expérience touristique des visiteurs et serviront de support à des médiations.

ARTICLE 2 : THÈME, DATE ET LIEU

À l'occasion de sa 4ème édition, l'association Les Ptits LézArts organisateur de cet événement a choisi le thème « **Résonance(s)** ». Chaque artiste devra proposer une **œuvre ORIGINALE** sur ce thème.

Le symposium se tiendra du **2 au 21 juin 2025 à Guipry-Messac – 35 - Bretagne – France**. Les artistes réaliseront leur projet sur place et en présence du public.

L'événement aura lieu quelles que soient les conditions climatiques.

Sur le sentier, plusieurs emplacements seront possibles au bord de la Vilaine :





ARTICLE 3 : MATÉRIAUX

L'association est ouverte à toute proposition de matériaux. Les matériaux utilisés devront garantir la **pérennité de l'œuvre** en tenant compte l'intégration d'économie circulaire et de transition écologique. Tous matériaux naturels sont autorisés, pour la pierre, uniquement du **granit** sera proposé.

Les sculptures seront réalisées en taille ou soudure directes.

L'artiste sélectionné, devra faire connaître ses besoins, et les matériaux seront fournis par l'association.

Dimension : le format est laissé libre à l'artiste, et doit répondre au critère « monumental » en tenant compte des 3 semaines de travail effectif et de l'implantation sur site naturel. L'assemblage et l'accumulation sont possibles. Dans la mesure du possible, essayez de penser au minimum de manutention.

Finalisation : L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté. Des modifications à la marge pourront intervenir sur la base d'un commun accord avec les organisateurs.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- Accueil : Le **dimanche 1 juin 2025** sera réservé à l'accueil des sculpteurs et à leur installation, et dîner avec l'association. Arrivée 18h au plus tard.
- Chantier : Les travaux débuteront **le lundi 2 juin 2025** à 9h et les œuvres devront être terminées impérativement **le samedi 21 juin à 12h**. Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de ne pas verser l'intégralité des indemnités.
- Plage horaire d'ouverture de travail : **du lundi au dimanche de 9h à 18h** (avec pause méridienne et 2 jours de pause les lundi 9 et 16 juin). Les artistes s'organiseront pour définir leur temps de travail et s'engageront à être présents pour accueillir les différents publics (2 matinées par semaine pour les scolaires et en ouverture libre le week-end)
- Clôture : **Samedi 21 juin 2025** avec la cérémonie de clôture du symposium. **La présence des sculpteurs est indispensable.**
- Installation des œuvres : Les sculptures seront déplacées pour être installées dans leur lieu définitif dans les jours suivants la clôture. **Les sculpteurs sont invités à rester.**
- Nettoyage du site : Avant la cérémonie, les lieux de travail seront démontés et nettoyés par les artistes (hors abris et logistique propre à l'association)
- Interaction avec le public : Un programme d'actions de médiation sera mis en place par l'association pour toute la durée du symposium avec des interactions avec différents publics.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATS

- Chaque candidat devra réaliser **des croquis cotés (avec plusieurs vues) ainsi qu'un descriptif de son projet**, qui sera validé par le jury.
- Le jury composé du conseil d'administration de l'association, de mécènes, d'élus de la commune accueillante, d'élus de la communauté de communes (VHBC) sélectionnera les candidats en fonction de l'adéquation au thème, des explications, des croquis.
- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **20 janvier 2025, 12h (heure France)**
- Le candidat sélectionné sera informé par mail **fin février et devra donner ses commandes de matériel par retour de mail (au plus tard le 8 mars)**
- Le choix du jury sera sans appel.
- Une œuvre pourra être financée par un mécène.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT

Les artistes travailleront dans des espaces d'ateliers extérieurs installés par les organisateurs près du port de Guipry-Messac

Ce que prévoit l'organisateur :

- Les organisateurs mettront à la disposition des sculpteurs, une alimentation électrique avec rallonge et un échafaudage si besoin,
- Un barnum par artiste, et un local de pause/restauration
- Un container fermé pour le rangement des outils,
- Un périmètre de protection du lieu de travail,
- Accès à un point d'eau
- Trousse de secours et appel d'urgence

Ce que prévoit l'artiste :

- Chaque participant devra apporter ses propres outils, ses consommables et assurer la maintenance de son matériel.
- Les participants devront être équipés des protections nécessaires à leur activité. (EPI : chaussures de sécurité, lunettes de protection, masque, casque, gants...)
- L'artiste devra fournir la liste de ses besoins et contraintes techniques **début mars** : matière première, dimension, quantité, épaisseur, ...

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale.

En l'absence d'assurance, lors du premier jour du symposium, une décharge sera signée par l'intéressé, afin que la responsabilité des organisateurs ne puisse être mise en cause.

ARTICLE 8 : INDEMNITÉ

- Pour sa prestation, chaque sculpteur recevra, à la fin du symposium, la somme de **3050 Euros (trois mille cinquante Euros)** par virement bancaire (fournir un RIB), **les frais de voyage et de déplacement sont inclus. (= 2500€ pour le travail, 300€ pour les repas du soir et matin, 250€ pour les consommables)**
- Les œuvres devront être livrées **le 21 juin 2024 à 12h** et devront être conformes au projet. Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit de ne pas verser toute la rémunération.
- Les frais d'hébergement des artistes seront pris en charge par l'organisateur pendant toute la durée de leur séjour.
- **L'association fournira les repas du midi.** Ceux sur les week-ends seront pris en charge et partagés

avec des membres de l'association. **Les autres repas (soir et matin) sont à prévoir par le participant, 300€ sont compris dans l'indemnité. Les boissons alcoolisées ne sont pas prises en charge par l'association.**

- Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.
- **Merci de nous fournir une facture correspondante au montant versé, à l'issue du Symposium.**

ARTICLE 9 : SÉJOUR

- L'hébergement en chambre individuelle sera assuré et pris en charge par les organisateurs à partir du dimanche 1er juin au soir jusqu'au dimanche 22 juin au matin. **Les frais personnels** (téléphone, **boissons**, etc...) resteront à la charge des sculpteurs.
- Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un **régime alimentaire** particulier.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

- La médiatisation du symposium sera assurée par l'envoi de dossier de presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, aux entreprises partenaires, aux collectivités locales, régionales et au monde de l'art et de la culture.
- Le grand public sera mobilisé par la production d'affiches, de flyers et d'invitations.
- L'ensemble de la manifestation sera communiqué sur les sites web et les réseaux sociaux de l'association et de ses partenaires comme les destinations touristiques communautaires de Vallons en Bretagne.
- Une vidéo, libre de droit, sera produite pendant toute la durée de l'événement.

ARTICLE 11 : DROITS

- Les sculptures issues du symposium deviendront propriété de l'association qui se réserve le droit de transférer la propriété de ces œuvres à la commune d'accueil.
- L'artiste devra fournir une fiche technique de conseils d'entretien de l'œuvre dans le temps.
- Des emplacements seront choisis par l'association et présentés aux artistes en amont de l'évènement (photo ou visite sur site)
- Les projets, les maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres, réalisées à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de l'association les Ptits LézArts. À cet égard, une attestation de cession des droits d'auteur sera signée par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.
- Les photos des œuvres et le film de l'évènement seront produits pendant toute la durée de l'évènement et restera la propriété de l'association.
- Les entreprises privées et/ou les institutions publiques partenaires et mécènes de cette manifestation pourront utiliser et exploiter les images des œuvres comme support de communication.
- Pendant et après le symposium les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photos, de films ou autres supports.

ARTICLE 12 : INSCRIPTION

La candidature est gratuite. Pièces à fournir pour l'inscription :

- Curriculum Vitae ou dossier de presse
- Règlement et formulaire d'inscription complétés, datés et signés.
- 3 photos d'œuvres monumentales récentes mentionnant les dimensions et le lieu de réalisation,
- Dessins du projet envisagé sur le thème « Résonance » et les dimensions de la sculpture finie.
- Le titre provisoire de l'œuvre, son sens et sa symbolique, exprimant l'adéquation de l'œuvre proposée à la thématique 2025.
- Une photo récente de l'artiste.
- Attestation d'assurance et de protection sociale

- Un RIB (Relevé d'identité bancaire)

ARTICLE 13 : ANNULATION

En cas de non réalisation du symposium décidé par l'organisateur, la rémunération ne sera pas versée, mais l'association s'engage à rembourser les frais engagés de transports sur justificatifs.

ARTICLE 14 : EXPOSITION

Au cours des 3 semaines de symposium, vous aurez la possibilité d'exposer à la vente quelques petites pièces.

A nous retourner avant le 20 janvier 2025, signé et complété avec la mention « *Lu et approuvé* »

A....., Le.....

Nom.....

Et signature (précédée de « lu et approuvé »)

Formulaire p8 à compléter



Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous par mail à lezartsdesvallons@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU 3^{ème} SYMPOSIUM DE SCULPTURES MONUMENTALES

LézArts des Vallons

Du 2 au 21 juin 2025 – Pont Réan – 35 – Bretagne - France

Thème : Résonance

Identification	
NOM	
Prénom	
Adresse	
Code postal Ville	
Pays	
Nationalité	
Téléphone	
Mail	
Numéros d'identification	
N° SIRET	
Chambre des métiers	
Artistique	
N° sécurité sociale	
N° d'assurance et organisme	

Votre activité	
Site internet / Blog	
Quels matériaux avez-vous déjà travaillé ?	Granit - Marbre - Grès – Glace - Bois -Métal -Autres:
Nombre de symposium internationaux auxquels vous avez déjà participé	
Dans quels pays ?	
Langue (s) parlée (s) couramment	

Votre projet	
Titre provisoire du projet	
Dimension du projet	Hauteur x largeur x profondeur /en centimètre)
Matériau	
Description du projet : (150 mots maximum) + croquis à joindre	

Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du 4^{ème} Symposium de Sculptures monumentales 2025 par les Ptits LézArts dont j'ai pris connaissance.

Fait à Le

Signature :